



Numéro de l'acte	2017-84-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	321

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017**

### **QUESTION N°2017-84**

**URBANISME** : Cession d'emprise d'une partie de la parcelle cadastrée section F 2827 et du domaine public

**RAPPORTEUR** : Madame Laurence DELAVAL

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2014-189 du Conseil Municipal du 30 septembre 2014 relative à l'autorisation de principe de cession d'emprise d'une partie de la parcelle cadastrée section F 2827 et du domaine public

Vu la délibération n°2015-80 du Conseil Municipal du 6 mai 2015 relative à la désignation de la SCP Patinier Grelat chargée de la rédaction de l'acte de cession

Vu l'avis du service des Domaines du 6 avril 2017

Lors de sa séance du 30 septembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé le principe de cession d'emprise d'une partie de la parcelle cadastrée section F 2827 et du domaine public en vue de l'implantation d'E.P.D.A.E.A.H. (Etablissement Public Départemental Chargé de l'Accueil de l'Enfance et de l'Adolescence Handicapées).

Pour rappel, E.P.D.A.E.A.H. (Etablissement Public Départemental Chargé de l'Accueil de l'Enfance et de l'Adolescence Handicapées) a acquis la parcelle cadastrée section F 2826, sur laquelle était érigé l'ancien bâtiment du Collège d'Arques, qui a fait l'objet d'une démolition.

La construction d'un nouvel équipement est prévue et nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle F 2827 (cf plan ci-joint), d'une superficie de 375 m<sup>2</sup>, appartenant à la Commune d'Arques, dans le but de modifier l'entrée de l'établissement, cette acquisition entraînant une modification du parking de la Salle Devillers. Cette parcelle sera vendue au prix des domaines, soit 5 600 €, majorée des coûts de réaménagement du parking, dont le devis est ci-joint.

Par ailleurs, E.P.D.A.E.A.H. désire également conclure une acquisition de 477 m<sup>2</sup> avec une servitude de passage, maintenue pour la commune pour l'entretien des espaces verts sur la parcelle cadastrée F 2827.

Enfin, il souhaite acquérir une partie du domaine public de la Commune d'Arques, d'une superficie de 452 m<sup>2</sup> environ, afin de faciliter l'accès à l'établissement.

Il apparaît que cette bande de terrain peut lui être cédée sans préjudice pour la voirie communale et l'entretien des réseaux.

En vue de cette acquisition, il apparaît donc nécessaire de constater la désaffectation du bien et de prononcer le déclassement du domaine public de cette bande de terrain, d'une superficie d'environ 452 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, par délibération n°2015-80 en date du 6 mai 2015, le Conseil Municipal a désigné la SCP Patinier Grelat, sise 23 avenue Vauban à Aire-sur-la-Lys, pour rédiger l'acte de cession.

Or, l'avis des domaines en date du 29 août 2014 étant caduc, une nouvelle demande d'estimation a été effectuée, afin de pouvoir procéder à la cession.

Aussi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, E.P.D.A.E.A.H est devenu E.P.D.A.H.A.A. (Etablissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal d'une emprise d'environ 452 m<sup>2</sup>, identifiée sur le plan joint,
- d'accorder au profit d'E.P.D.A.H.A.A la cession d'une partie :
  - de la parcelle cadastrée section F 2827, d'une superficie de 375 m<sup>2</sup>, au montant de 5 600 €, majorée des coûts de réaménagement du parking,
  - de la parcelle cadastrée section F 2827, d'une superficie de 477 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique avec dispense de paiement,
  - du domaine public de la Commune d'Arques, d'une superficie de 452 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique avec dispense de paiement.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents,
- de confier la rédaction de l'acte à la SCP PATINIER GRELAT, 23 avenue Vauban à Aire-sur-la-Lys (62120)

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 06 juillet 2017



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017**

**Affiché le 07 juillet 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept le six juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 30 juin 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT - Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE - James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne - Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Dominique SAUDEMONT  
Christine DACY ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT  
Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON  
François FRADIN ayant donné pouvoir à Alain RICOUART  
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC  
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE  
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Corinne REANT  
Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL  
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 18 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 10 absents excusés avec pouvoir

**Madame Laurence DELAVAL est nommée secrétaire de séance.**